

Avis Public

Outremont Montréal



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement **AO-159** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est de retirer la zone de stationnement réservé aux véhicules de corps diplomatique située sur le côté est de la partie de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Bernard et Lajoie et d'y permettre le stationnement pour une durée maximale de 2 heures prohibé de 8h à 20h du lundi au samedi, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur numéro 6. De plus, le stationnement sera prohibé de 8h à 12h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 6 octobre 2011.

La secrétaire substitut de l'arrondissement,

Pascale Lebel

